



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 25 janvier 2021 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française sur un projet d'arrêté de pouvoirs spéciaux n° XX du Gouvernement de la Communauté française 'portant diverses mesures relatives à l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit' a été rayée du rôle le 1^{er} février 2021, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.